



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4005

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Baume

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4005**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et modifiant le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant présente au Conseil de la Métropole un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est, notamment, destiné à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil métropolitain sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque commune située sur le périmètre de la Métropole est destinataire du rapport annuel adopté en séance.

Le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret précité.

**I - Pour la prévention et la collecte des déchets**

- indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant : - 4,5 % de 2010 à 2018 (de 414,1 à 395,4 kg par habitant). L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : - 10 % de 2010 à 2020,

- augmentation des quantités de déchets ménagers assimilés produits par habitant (+ 0,8 % de 2017 à 2018) avec une forte augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 3,8 %) et une forte baisse d'emballages légers et papiers produits par habitant (- 2,9 % de 2017 à 2018),

- développement des silos de surface de proximité pour la collecte des emballages légers et des papiers, dans la continuité des actions initiées en 2015 : + 65 silos par rapport à 2017,

- augmentation de 2 % des tonnages collectés en déchèterie avec une forte augmentation des déchets d'éléments d'ameublements -DEA- (+ 10 %) ; 2018 est la 1<sup>ère</sup> année pleine avec 15 déchèteries dotées en bennes meubles par l'éco-organisme Eco-mobilier. Forte augmentation également du flux encombrants (+ 7 %, soit + 1 200 tonnes par rapport à 2017). La fréquentation des déchèteries a encore augmenté (+ 2 % par rapport à 2017), avec 2 180 698 passages enregistrés,

- dans la continuité des actions 2016 et 2017, développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers :

. 174 points de collecte spécifique des sapins (253 tonnes, + 25 %),

. 11 points de collecte saisonnière de végétaux sur des communes éloignées des déchèteries fixes (536 tonnes, + 22 %),

. une déchèterie fluviale (170 tonnes, + 5 %),

. 9 déchèteries mobiles sur Lyon et Villeurbanne, pour la collecte des déchets en carton, bois, métaux, des meubles et des encombrants (81 tonnes pour 2018) ;

- approbation de la feuille de route pour l'amélioration du tri, en décembre, avec pour objectifs à horizon 2025 d'augmenter la quantité d'emballages et papiers collectés de 10 500 tonnes et de diminuer les erreurs de tri, avec un objectif de taux de refus de tri à 24 %,

- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets :

. 12 déchèteries équipées en espace "donneries" représentant 316 tonnes de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire,

. le développement du compostage collectif avec la mise en place de 76 projets de compostage partagé, en pied d'immeubles, à l'échelle d'un quartier ou au sein d'écoles du territoire (+ 62 % entre 2017 et 2018),

. la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la sensibilisation autour de 5 axes et 59 interventions sur le territoire,

. bilan du projet "zéro déchets - zéro gaspi" avec les 22 familles volontaires sur la Commune de Vénissieux : réduction de moitié de la quantité de déchets ménagers produits (145 kg par habitant et par an à la fin de l'expérimentation),

. adoption, le 10 décembre 2018, du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce projet de territoire vise une réduction de 31,9 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés hors gravats, entre 2018 et 2024.

## II - Pour le traitement des déchets

- la priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 94 %) :

. 62 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique, soit 336 586 tonnes (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective, déchets diffus spécifiques), soit + 5 % par rapport à 2017,

. 32 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage ; remblaiement (166 622 tonnes de déchets en provenance des déchèteries ou de la collecte sélective - verre, emballages légers et papiers),

. 7 % des déchets orientés vers le stockage, soit une baisse de 2 points par rapport à 2018 (moins recours au délestage). En 2018, 94 % des déchets stockés proviennent des déchèteries (37 293 tonnes d'encombrants et de gravats n'ayant pu être valorisés) ;

- performance de recyclage des emballages stable (48,8 % contre 48,3 % en 2017) et encore éloignée de l'objectif de 75 %. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats : gestes de l'habitant, process vieillissants des centres de tri et exigences renforcées des filières de recyclage compte tenu du contexte mondial tendu (avec une quantité de matériaux à recycler plus importante que les capacités des usines françaises et européennes, notamment sur la filière papetière),

- valorisation de 59 339 tonnes de sous-produits d'incinération des déchets ménagers et assimilés (métaux ferreux et non-ferreux, mâchefers),

- indice de réduction des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : - 42 %. L'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est une baisse de 30 % de 2010 à 2020. Cet indice est directement lié au recours au stockage en période de délestage des unités de valorisation énergétique.

## III - Pour les actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

- à la collecte, en régie :

. premiers résultats (sur une année complète) de la fin de la pratique accidentogène du "fini-parti" :  
- 17 % du nombre d'accidents de travail en régie,

. déploiement effectif des vêtements haute visibilité,

. pérennisation du parcours éboueur-conducteur visant à valoriser les agents et à diminuer la pénibilité ;

- actions pour limiter l'impact sur l'homme et l'environnement :

. vers des véhicules de collecte propres : 68 véhicules en service à fin 2018 (+ 45 % par rapport à 2017),

. dans les 2 unités de valorisation énergétique :

- certifications ISO 14 001 et ISO 50 001 (relatives aux exigences du management environnemental, alimentation du chauffage urbain et production d'électricité ; performances énergétiques et économies d'énergie),

- 24 370 foyers alimentés par l'électricité produite,

- alimentation de réseaux de chaleur ;

. grâce à la valorisation matière : des matières premières préservées et des économies en équivalents CO<sub>2</sub>.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 8 134 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année,

- le versement de 90 547 € à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre,

- la remise de 674 tonnes de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des sans-abri.

#### **IV - Pour le bilan financier**

- dépenses du service : 151,2 M€ (+ 2,6 %),

- recettes issues des activités : 28,2 M€.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, **IV - Pour le bilan financier**, il convient de lire :

"Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2018 ;"

au lieu de :

"Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2017 ;"

### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les modifications proposées par madame le rapporteur.

**2° - Prend acte** des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**